

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : **10**
Nombre de Conseillers Présents : **7**
Nombre de Procurations : **2**
Nombre de suffrages exprimés : **9**
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : **58**

VOTES : **9** Contre : **0** Pour : **9**
Date de convocation : 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2.1 **CONSEIL DE REGIE** **D'EXPLOITATION PORTUAIRE –** **DESIGNATION D'UN** **REPRESENTANT DES USAGERS** **PLAISANCIERS POUR LES PORTS** **DE LA PLAINE-SUR-MER**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Éloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Luc SECHET pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN pouvoir à Christiane VAN GOETHOEM, Adrien RYO.

Secrétaire de séance : Éloïse BOURREAU-GOBIN



Modification du représentant des usagers plaisanciers des ports de la Gravette et du Cormier de la Plaine-sur-Mer

Suite au vote du Conseil d'administration du 30 août 2024 de l'association des plaisanciers de la Plaine-sur-Mer, Monsieur Michel DIARD, jusqu'alors Président, est remplacé par Monsieur Patrick LE JEUNE. Sur proposition dudit Conseil, il propose de désigner, pour représenter les usagers plaisanciers des ports de la Gravette et du Cormier au sein du Conseil de régie d'exploitation portuaire,

- M. Patrick LE JEUNE en tant que représentant titulaire
- M Patrick DEVAUX en tant que représentant suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 57 articles L 2221-11 à L 2221-1, R 2221-1 à R 2221-17 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Vu la délibération n°1.2 du 26 juin 2020, portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer la gestion directe des ports de la Gravette et du Cormier à la Plaine sur Mer, de la Pointe Saint Gildas à Préfailles et de Comberge à Saint Michel Chef Chef ;

Vu la délibération n°2.2 du 24 juin 2024 portant modification des statuts du Conseil de régie et désignation d'un nouveau représentant des usagers professionnels ;

Vu le récépissé de la Préfecture de Loire-Atlantique approuvant la modification des statuts de l'APLP du 26 juillet 2024 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 30 août 2024 désignant Monsieur Patrick LEJEUNE pour représenter l'APLP au sein du Conseil de régie ;

Vu l'avis du Conseil de régie du 26 septembre 2024 ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination de Messieurs Patrick LE JEUNE et Patrick DEVAUX, respectivement en tant que titulaire et que suppléant, aux fins de représenter les usagers plaisanciers des ports de la Gravette et du Cormier, à la Plaine sur Mer, au sein du Conseil de régie d'exploitation

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
Le 30 septembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN